

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :  
**A. SCHNEEGANS**  
Ancien député du Bas-Rhin

ANNONCES ANGLAISES  
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.  
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.  
Autres départements.. — 12 fr. — 23 fr. — 48 fr.  
Pour l'étranger, le port en sus.  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX  
A LYON  
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :  
**G. THÉNÉSY**  
Imprimeur de H. Stern, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## AVIS

### Echéance du 31 Décembre

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien, vu l'importance de cette échéance et l'encombrement qui se produit ordinairement à cette époque dans les bureaux de l'administration des Postes, se préoccuper à l'avance et nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée, s'ils désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du journal.

## NOUVELLES DU JOUR

20 décembre.

Peu de nouvelles aujourd'hui. Les efforts que fait le centre gauche pour se reconstituer continuent à préoccuper l'opinion. On sait que deux partis se sont formés au sein de ce groupe depuis le discours de M. Dufaure et la démission de M. Ricard, son président. L'un de ces partis penche vers la gauche républicaine, l'autre inclinerait volontiers vers le centre droit, si le centre droit se résignait à faire, de son côté, quelques concessions.

M. Ricard, président du centre gauche, maintient sa démission qui a été, dit-on, acceptée. C'est probablement M. Casimir Périer qui sera appelé à lui succéder. On est d'accord sur ce point, mais on ne l'est pas du tout sur les vice-présidents, et l'élection de ces derniers pourrait fort bien achever de jeter le désarroi dans le groupe. On annonce qu'elle aura lieu probablement demain. C'est seulement à la condition qu'on prendra les vice-présidents de son côté que la fraction de gauche consent à porter M. Casimir Périer à la présidence.

Que se passe-t-il dans les deux sous-commissions des Trente ? On ne nous le dit pas et en attendant les conjectures vont leur train sur les diverses solutions probables ou possibles du problème des réformes organiques. En ce qui concerne la seconde Chambre, on sait qu'il était grandement question hier dans les couloirs d'un projet qui consisterait à faire immédiatement deux parts de l'Assemblée : la première composée des 250 membres les plus âgés formerait le sénat, la seconde, composée des 500 membres restants, constituerait ce qu'on appelle l'Assemblée nationale. La Commission universelle dit à ce propos que, d'après des calculs qu'elle croit exacts, la gauche serait représentée au sénat ainsi recruté par 80 membres et la droite par 170.

Ce projet diffère de celui de M. Marcel Barthe en ce que le tirage au sort est remplacé par les conditions d'âge. Nous ne le signalons pas à l'attention des lecteurs que comme une rumeur et à titre de curiosité, sans y insister davantage.

Une troisième combinaison a été proposée. Dans celle-ci ce n'est pas l'âge ni le sort qui confèrent le droit de faire partie de la seconde Chambre, c'est purement et simplement l'élection. Elle consiste dans la nomination par l'Assemblée elle-même d'une Chambre haute formée de 250 membres. On prévoit les graves inconvénients de cette manière de procéder, et la majorité aurait vraiment beau jeu si un tel projet pouvait être pris en considération : déjà mistress de l'Assemblée, elle constituerait encore un sénat, par suite des vacances de l'Assemblée, tout nouvel incident relatif aux difficultés constitutionnelles est renvoyé au moins à la seconde semaine du mois de janvier 1873. Le pays ne peut que s'en féliciter. Il y gagnera une fin d'année tranquille, et après toutes les agitations de ces derniers temps, il en avait grandement besoin.

Dans la séance d'hier la loi des matières

premières a été incidemment remise en cause. M. Thiers n'était pas, paraît-il, tout à fait sans inquiétude. Le bruit courait que le ministre des affaires étrangères serait sérieusement attaqué à ce propos et que l'intervention du président de la République deviendrait peut-être nécessaire. L'amendement Bonnet devait être l'occasion de la lutte. On l'ira plus loin le compte-rendu de l'incident. L'orage prévu n'a pas éclaté et M. Thiers n'a pas eu à prendre la parole.

Hier a été signée entre la Suède, la Norvège et le Danemark une convention monétaire basée sur l'étalon d'or.

Autrefois le fait d'une pareille convention aurait été très remarqué et on y aurait vu le commencement de cette union scandinave qui a été un moment très populaire en France. Sans trop mêler des considérations tirées de la doctrine des nationalités aux réflexions que fait naître le rapprochement des trois petits royaumes du nord sur le terrain monétaire, il n'en est pas moins certain que nous ne pouvons que nous féliciter de la décision qu'ils viennent de prendre en commun, par la raison que la réforme adoptée s'écartera sensiblement du système en vigueur en Allemagne. Il n'est pas indifférent que la Suède, la Norvège et le Danemark se tiennent en garde contre la puissance d'absorption de la Prusse, et la convention qui vient d'être signée est une preuve qu'ils sont jaloux de conserver leur autonomie.

Les ratifications ne seront échangées qu'après que les corps représentatifs des trois pays auront délibéré et statué sur la convention.

Le système de l'étalon d'or paraît être décidément destiné à l'emporter sur les autres combinaisons monétaires. On annonce que la Hollande a son tour va l'adopter. Du moins le rapport du comité chargé d'examiner la question est favorable à cette adoption, si nous en croyons le *Times* qui, dans son *city article*, en donnait hier la nouvelle.

La Correspondance provinciale confirme que M. de Bismarck a demandé, pour cause de surcroît de travail, à être relevé de la présidence du ministère et qu'il demeurera ministre des affaires étrangères de Prusse.

La Correspondance provinciale ajoute : « Eu égard à la situation, la satisfaction de ce vœu ne saurait être refusée au chancelier de l'empire. Quant aux dispositions à prendre relativement à la présidence du ministère et à ses rapports avec le gouvernement de l'empire, elles sont, en ce moment, l'objet des délibérations du gouvernement. »

Le lecteur se rappelle qu'une émeute a ensanglanté, il y a quelques jours, les rues des faubourgs de Madrid. Nous avons sous les yeux la proclamation affichée par les insurgés dans les quartiers de la ville dont ils ont été un instant les maîtres. C'est un document fort haut en couleur et qui sent sa Commune. Le voici :

Le conseil fédéral de Madrid, au nom de la révolution et de la cause républicaine, ordonne ce qui suit :

1<sup>re</sup> Toutes les maisons dont les portes resteront fermées pendant le combat seront expropriées ;

2<sup>de</sup> Toute maison dans laquelle on refusera aide et protection aux blessés et aux combattants sera expropriée ;

3<sup>de</sup> Toute personne qui possèdera des armes ou des munitions et qui ne les présentera pas aux combattants du peuple, sans attendre qu'on les lui demande, sera fusillé ;

4<sup>de</sup> Celui qui protégera les troupes ennemies du peuple sera fusillé ;

5<sup>de</sup> Ceux qui prendront la fuite et passeront la frontière perdront leur droit à toutes leurs propriétés ; celles-ci seront confisquées au profit de la nation.

Frères, dans la douleur politique et dans la douleur sociale, aux armes ! Vive la république démocratique fédérale avec tous ses principes et ses conséquences naturelles et logiques !!!

Signé : Le conseil fédéral de Madrid.

Les soi-disant républicains de l'Espagne démocratique fédération n'y vont pas de main morte ; mais s'ils pensent à des proclamations conçues en de tels termes avancer les affaires de leur parti et se créer des adhérents, ils se trompent évidemment. Rien n'est plus propre que des manifestations aussi odieuses à noyer dans l'impopularité les partisans de la république déjà si peu portés par l'opinion en Espagne.

Dans une des dernières séances des cortès, le gouvernement a annoncé la fin des entreprises des prétendus républicains dans les diverses parties du royaume où ils avaient fait des levées de boucliers. L'insurrection carliste paraît être également sinon domptée du moins réduite à l'impuissance.

La situation de la péninsule n'en est pas moins fort triste. L'expédition des marchands est interrompue parce que les transports offrent trop de risques. Dans plusieurs provinces, la terreur est si grande que personne n'ose plus voyager. Les chemins de fer et les grandes routes dans l'Inde et les contrées sauvages de l'Amérique sont plus sûrs qu'ils ne le sont en Espagne, Pauvre pays !

Ce qui achève de caractériser nos voisins d'au-delà des Pyrénées, c'est qu'au milieu de tout ce désordre, le gouvernement de Madrid n'a pas l'air du tout de s'émouvoir. Les cortès continuent leurs séances, discutent les lois, entreprennent des réformes.

L'Etat vient de faire un emprunt qui a été couvert.

Naguère, nous étions amenés, à propos de certaines questions locales, à nous élever, au nom de la liberté, contre les agissements de ceux qui persécutaient les adhérents d'une opinion religieuse contraire à la leur. Nous leur disions que nul n'a le droit de mettre hors la loi quiconque ne pense pas comme lui, que toutes les opinions doivent être libres et égales devant la loi, que, au demeurant, la persécution se retourne toujours et fatalement contre les persécutés et que c'était rendre le plus mauvais service à une cause, fût-elle la meilleure de toutes, que de chercher à la faire triompher par la violence et par l'injustice.

Les persécutés alors étaient des cléricaux, et les persécuteurs, des libres penseurs.

Ceux-ci nous assimilèrent à leurs adversaires et nous traitèrent de « réactionnaires » et de « cléricaux ».

Nous leur répondîmes que nous n'étions ni cléricaux, ni le contraire, que nous nous bornions à défendre la liberté, et que nous la défendions contre les atteintes que lui portaient les uns, comme nous la défendions, les cas échéant, contre celles que lui porteraient les autres. Nous ajoutâmes que le jour où les opprimés d'hier deviendraient les oppresseurs à leur tour, ce seraient ces « traîtres et ces vendeurs de libéraux » qui prendraient en mains la cause des nouveaux persécutés et qui, au nom de la liberté, protesteraient contre les violences que leur seraient faites.

Ce jour est venu, et, en vérité, nous pourrions nous en réjouir, si nous n'avions en vue que notre situation personnelle, car ce que nous avons à dire aujourd'hui des incroyables égarements du fanatisme dans l'affaire de M. le professeur Robin, nous venge implicitement d'une façon triomphante de toutes les injures dont on nous a abreuvés, des semaines durant, dans le camp radical. Ce n'est pourtant pas ce sentiment que nous éprouvons, notre situation personnelle étant d'un intérêt fort secondaire en cette question : ce que nous éprouvons, en parlant de la décision qui raye un homme comme M. Robin des listes des jurés, c'est une tristesse profonde, une sorte d'humiliation et de honte.

Ainsi, voilà un des premiers savants de France, un homme dont le nom est familier au monde scientifique dans les deux hémisphères, l'initiateur, en France, d'une méthode nouvelle, le représentant d'une école, voilà cet homme jugé incapable de faire par-

tie d'un jury incapable de donner son avis dans le procès d'un assassin ou du plus vulgaire des voleurs ; et il est jugé tel, pourquoi ? parce qu'il a, en matière de religion et de philosophie, certaines opinions particulières.

Ces opinions, nous n'avons pas à les apprécier ; mais, aussi longtemps que la liberté de conscience ne sera pas un vain mot, nous estimerons qu'un homme doit posséder le droit d'avoir ses opinions-là, comme ses adversaires celui de ne pas les partager, et que, mettre un homme hors la loi parce qu'il est un disciple de la philosophie positiviste, est un attentat à la première des nos libertés, absolument au même titre que de mettre hors la loi ceux qui professent l'opinion religieuse la plus radicalement opposée à cette doctrine.

L'opinion religieuse ou philosophique d'un homme est sa chose à lui ; elle ne regarde pas l'Etat ; elle ne regarde que le for intérieur de chacun. Le jour où l'on exclura des fonctions publiques ceux qui ne partageront pas les opinions du parti dominant, ce jour-là le pays abandonnera les voies de la société moderne ; il reniera tous les principes de tolérance et de liberté qui ont fait la gloire de la France ; il rentrera à pleines voiles dans ces périodes obscures que nos croyances fermées à jamais.

C'est ce que nous disions au radicalisme, au nom de la liberté pensée, les représentants de l'opinion cléricale ; c'est ce que nous disions au parti clérical, aujourd'hui qu'un nom de son opinion il persécute les libres penseurs.

Quand donc comprendra-t-on en France que toutes les opinions doivent se supporter les unes les autres, qu'en dehors de cette tolérance, il n'y a que des alternances de tyrannie, et que proscrire ceux-ci ou ceux-là, à cause de leurs opinions, c'est frapper au visage la première de nos libertés, la liberté de conscience !

Quand les radicaux persécutaient les cléricaux, ils croyaient qu'ils termineraient, qu'ayant la force, ils termineraient leurs adversaires, et que, ceci fait, ils règneraient sans conteste. Nous leur répondîmes qu'ils n'arriveraient qu'à cet unique résultat de faire de leurs adversaires des martyrs et de préparer une réaction violente contre eux-mêmes. La réaction, la voici ! elle est violente, tyrannique, insupportable, comme l'a été le mouvement qui lui a donné naissance. Elle prépare à son tour une réaction dans le sens opposé, qui sera ce qu'est celle-ci, violente, tyrannique, insupportable. Et c'est ainsi que, de réactions rouges en réactions blanches, nous tournons sans cesse, sans changer de place, criant beaucoup, protestant à tour de rôle, persécutés et persécutés alternativement. Bien mieux vaudrait, une bonne fois, apprendre à nous supporter les uns les autres, comprendre que toutes les opinions ont droit au soleil, et nous habitude, quand nous nous trouvons en face d'un adversaire, non pas à l'anathématiser et à l'exterminer, mais à le combattre par la discussion, et avant toutes autres choses, si nous sommes les plus forts, à donner au plus faible le bénéfice de ce respect de la liberté de conscience, dont radicaux et cléricaux ne retrouvent, hélas ! le souvenir que le jour où ils subissent les violences d'un vainqueur fanatisé.

maît Heyrem. Savez-vous qu'ils ont bien caché leur jeu ? Je ne me doutais pas du tout de cet amour, mais là ce qui s'appelle pas du tout. Oh ! les femmes, sont-elles admirables !

— Il me semble que les hommes le sentent aussi bien que les femmes.

— Tiens, c'est vrai. Enfin cela n'arrange pas les affaires de Sainte-Austreberthe. Quand je ne savais pas que M<sup>lle</sup> Marthe aimait Heyrem, je me disais qu'elle finirait par céder un jour, parce que Sainte-Austreberthe arrangeait si bien les choses qu'elle serait sa dupe ; mais maintenant Sainte-Austreberthe me paraît distant. On n'épouse pas une jeune fille malgré elle.

— Non, mais une jeune fille ne se marie pas non plus malgré son père, et jamais M. Donis ne consentira au mariage de Marthe avec M. Heyrem. Cessez donc de vous réjouir de l'échec de M. de Sainte-Austreberthe. Ce qu'il y a de mieux à souhaiter pour nous tous, c'est qu'il épouse Marthe. Aussi moi, qui tout d'abord étais assez opposée à ce mariage, j'y suis maintenant disposée. Plus je vois M. de Sainte-Austreberthe, et plus je suis convaincue que c'est un homme qu'il vaut mieux avoir pour ami que pour ennemi. Nous ne sommes pas dans une position à nous faire des ennemis, de gaieté de cœur. Si vous voulez m'en croire, vous ne ferez donc pas montre de votre hostilité contre M. de Sainte-Austreberthe.

Pour moi, je suis bien décidée à garder désormais une neutralité absolue dans le mariage de Marthe ; je ne ferai rien pour qu'elle épouse M. de Sainte-Austreberthe, mais je ne ferai rien non plus pour qu'elle ne l'épouse pas. Je trouve dangereux de provoquer son inimitié ; c'est un homme qui voit clair, et qui sait peut-être beaucoup plus de choses qu'il ne paraît. Pour notre tranquillité, je vous engage à prendre la même ligne de conduite. Ce mariage ne nous touche pas, ne pensons qu'à

## COURRIER DE PARIS

19 décembre.

Le compte rendu de la séance tenue hier par la commission des Trente justifie toutes les réserves que je vous ai exprimées touchant l'espoir d'une entente entre cette commission et le gouvernement. Les déclarations conservatrices faites par M. Thiers et M. Dufaure ne suffisent évidemment plus à la droite, ou du moins à cette partie de la droite dont l'influence a inspiré le choix des membres de la commission. On trouve, parmi ces derniers, que les paroles ne signifient rien, si quelque chose de plus palpable ne les suit, et que quelque chose, au gré des mêmes intransigeables, ne saurait être que la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire du moment qu'on ne donne aucun contre-poids à cet agent constitutionnel, la réalité et l'exercice du pouvoir.

Dans ce compte-rendu que les journaux ont mis sous vos yeux, vous aurez remarqué, sans doute, avec quelle tonalité la majorité de la commission, représentée par MM. Ernoul et Lucien Brun, se cantonne dans les positions acquises par elle, et, tout en protestant de son désir de conciliation, refuse de modifier même l'ordre de ses travaux, de peur d'avoir l'air d'adopter un précédent favorable à la politique recommandée par M. Thiers. Elle maintient que ce qu'il faut établir d'abord, c'est la responsabilité ministérielle et les attributions des pouvoirs actuellement existants ; on verra le reste plus tard, et, à supposer qu'on adopte quelque projet organique tel que la création d'une seconde Chambre, il paraît entendu qu'on se gardera bien de l'appliquer.

Je ne plaçant pas, l'idée que je mentionnais hier avec quelque hésitation n'est que trop véritable. On décidera qu'il est bon de former une seconde Chambre, et l'on s'imaginerait avoir ainsi donné au président de la République un témoignage irréfutable d'égards. Mais on ne formera pas cette seconde Chambre, et l'on décidera de plus qu'elle ne peut être formée du vivant de l'Assemblée actuelle. Vous expliquez-vous cette interprétation cartésienne ? Pourquoi M. Thiers demande-t-il un troisième pouvoir dans l'Etat, si ce n'est pour aider à trancher les difficultés pendantes aujourd'hui même entre les deux autres ? Et quelle valeur aurait en ce moment une décision toute platonique pour engager l'Assemblée qui succéderait à celle-ci ?

De pareilles dispositions, si elles persistent, me font tout l'effet d'une mauvaise plaisanterie et rien de plus, et le malaise de cette situation, dont le public commence à avoir conscience, le jette dans une singulière perplexité. Il n'aime guère les radicaux et leurs façons bruyantes de procéder ; mais, quand il se retourne de l'autre côté, il se trouve en face d'un tel aveuglement qu'il ne peut pas davantage accepter ce patronage. Reste le président de la République. Ce dernier, malheureusement, avec toute sa prestidigitacion, éblouit plus qu'il ne rassure ; la commission des Trente et lui luttent de ruses et de feintes en ce moment, et ressemblent à deux magiciens qui cherchent à se rouler mutuellement. Que résultera-t-il de la ? Ni l'un ni l'autre ne peut désormais enfoncer complètement son adversaire. M. Thiers est fort, presque inépuisable. Mais la droite a aussi conscience de posséder une certaine force, et guettera sans cesse l'occasion d'en user. Pendant ce temps, le parti républicain, enervé par ces alternances, pourra ne pas garder sa sagesse. Je persiste donc à dire que celui qui nous gouverne a grand tort de ne pas marcher plus carrément, qu'il joue un jeu dangereux pour nous, et qu'à force de manœuvrer pour être maître de la représentation nationale, il pourrit bien finir par ne plus rien avoir du tout.

Il va, d'ailleurs, cette après-midi à la Chambre pour débiter ses tarifs économiques à propos du budget des finances. Peut-être aussi veut-il luter l'accueil de cette Assemblée au sein de laquelle il n'a pas reparu depuis le 29 novembre. S'il peut en percevoir clairement les tonalités, il sera plus habile que n'importe qui de ceux qui la pratiquent et qui se perdent en hypothèses sur ce qu'elle fera ou ne fera pas.

J'obéis, sur moi, vous le voyez, à des impressions assez pessimistes, que ne diminuent pas le moins du monde les dépêches à l'eau de rose de l'agence Havas.

notre amour.

Il s'éloignait ; mais cette fois, au lieu d'aller droit devant eux, ils prirent l'allée par laquelle Marthe était venue.

— Conduisez-moi encore quelques pas, dit M<sup>lle</sup> Donis.

Il disparurent dans le détour de l'allée ; puis, quelques minutes après, M. de Mériolle revint seul : il soufflait doucement une chanson gaie, et de sa canne il fouettait l'air.

Marthe resta derrière son laurier pendant assez longtemps après qu'elle n'entendit plus aucun bruit ; puis, quand elle en sortit, au lieu de se diriger vers le pavillon, elle tourna vers le château.

Son père ! elle ne pensait plus qu'à son père, et elle voulait raser près de lui.

Mais, en arrivant à la petite porte, elle la trouva fermée.

LII

Devant cette porte close et qu'elle ne pouvait pas ouvrir, Marthe resta fort en peine.

Il ne fallait pas penser à sonner ou à appeler, et pour rentrer elle était obligée d'attendre le matin ; mais alors elle devrait passer devant les domestiques, elle ne pouvait le faire sans provoquer leur curiosité. Que cherchait-elle en la voyant à cette heure et en costume de voyage ? Ce serait un déluge de bavardages dont le flot sans doute remonterait jusqu'à sa belle-mère.

C'était encore un obstacle qui se dressait devant elle : il était donc écrit qu'elle ne pourrait rien faire de ce qu'elle avait résolu. Elle voulait fuir, elle était arrêtée ; elle voulait rester, elle ne le pouvait pas.

Il fallait cependant prendre un parti, mais l'état de trouble et de désarroi où l'avait jetée ce qu'elle venait d'apprendre lui enlevait toute liberté.

On dit beaucoup de députés de la droite gênés de la responsabilité qu'ils ont prise vis-à-vis du pays. Je vous ai moi-même transmis ce qu'on raconte là-dessus. Voyez pourtant si l'attitude de la majorité indique un retour. Il n'est bruit depuis hier que du mauvais vouloir qu'elle a montré à M. de Rémusat à propos du traité de commerce, et l'on dit que cette escarmouche annonce une campagne en règle dont M. Jules Simon serait victime à son tour. Il y a dans ces symptômes, croyez-le bien, la marque de fabrique d'un parti qui guide un mobile plus puissant que la raison politique et qui, jusqu'à extinction, livrera bataille aux idées modernes sur le corps de la malheureuse France.

L'affaire relative à l'éminent professeur Robin, dont je vous ai entretenu hier, fait le tour de la presse. Les uns s'indignent, les autres s'attristent ; quelques-uns se réjouissent ; il est bon, disent-ils, qu'une leçon nous fasse quelquefois entrevoir la terre promise où nous conduirait certain fanatisme, si jamais on lui laissait reprendre pied en France.

A propos de M. Robin, le nom de Littré vient naturellement au bout de ma plume, et j'en profite pour vous dire que le *Dictionnaire de la langue française* est enfin terminé. Il coûte près de un million à la maison Hachette, qui fait à Littré, pour ce travail, une pension de six mille francs depuis le commencement de l'œuvre, c'est-à-dire depuis 1846, si je ne me trompe. Une fois les frais couverts, cette pension sera remplacée par une part dans les bénéfices.

On s'occupe beaucoup, depuis hier, d'une histoire dramatique et scandaleuse à la fois qui s'est passée rue de Choiseul.

Les journaux de rapport vous donneront à ce sujet tous les détails possibles, sans compter probablement ceux qu'ils inventeront pour relever leur récit. Pour ne pas faire double emploi, je me borne à vous dire que les héros en sont un M. Duval, âgé de trente-deux ans, fils du célèbre fondateur des restaurants de ce nom, et M<sup>lle</sup> Emma Cruch, en galanterie Cora Pearl, fille majeure, connue par ses cheveux noirs, ses cheveux roux et la statuette de Phryné, exposée par le sculpteur Deloys au dernier salon.

M. Duval, ruiné par cette dame de trente-six à trente-sept, et se voyant interdire la porte de l'hôtel qu'il lui avait donné, par des domestiques qu'il avait également payés jadis, a perdu ce qui lui restait de tête, et, après une dernière scène, s'est tiré un coup de pistolet dans la poitrine, sous les yeux de cette fille de plante autant que de marbre. Il est sans doute mort à l'heure qu'il est.

Ma mère, M<sup>lle</sup> veuve Duval, l'homme de la famille, à ce qu'on dit, créancier de catégorie fortunée et femme de valeur dans sa sphère, était depuis longtemps au plus mal avec lui par suite de ses désordres. Elle a refusé de le voir tant que les médecins ne le croiraient pas tout à fait perdu.

## VERSAILLES & PARIS

(Correspondances particulière et Cor. républicaine.)

Versailles, 19 décembre.

Vos correspondances vous ont parlé de la dislocation inévitable du centre gauche. Un fait est venu confirmer ces renseignements. Ceux des membres de cette fraction qui avaient voté la veille contre la réélection de M. Ricard comme président, possèdent les bases d'une nouvelle fraction dite : *centre conservateur* ; ce projet est pour le moment ajourné. Il sera repris après la conclusion du travail de la commission des Trente. Si ce travail scelle l'accord entre le gouvernement et l'Assemblée, cette reconstitution du centre gauche sera nécessaire, inévitable et même opportune. Dans le cas contraire, la désaggrégation du centre gauche serait pour cette Assemblée, où les partis sont déjà si émiettés, un nouveau germe de faiblesse et de mort.

Le mouvement préfectoral sur lequel on prétend que le président de la République et le ministre de l'Intérieur ne sont pas d'accord, n'est pas suspendu par suite de discussions sur ce point au sein du conseil des ministres, mais seulement pour ne pas provoquer en ce moment des changements qui agitent toujours plus ou moins le pays, alors surtout que de

Elle s'éloigna du château et, marchant dans l'allée à petits pas, elle tâcha de réagir contre l'émotion profonde qui l'angoissait. Ce n'était plus d'elle seulement qu'il s'agissait ; ce n'était plus seulement de Philippe, de leur amour et de leur bonheur. Maintenant la vie de son père, son honneur, son repos, étaient entre ses mains.

Et pour porter cette lourde responsabilité, elle était seule ; sa volonté était chancelante, sa raison bouleversée, alors qu'elle eût dû être au contraire ferme et sûre. Elle fit effort contre elle-même et tâcha de raisonner.

Si elle rentrait au château, elle restait auprès de son père, et le jour où celui-ci avait besoin de consolation, elle était avec lui. Là était l'avantage de cette résolution. Elle n'avait pas besoin de raisonner pour le comprendre : ses sentiments, son amour pour son père, le lui disaient haut.

Mais ce n'était pas tout de voir le côté avantageux de la question, il fallait aussi voir le côté désavantageux.

Comment pourrait-elle vivre désormais avec sa belle-mère. Exaspérée par la présence de M. de Mériolle, serait-elle toujours maîtresse d'elle-même, et elle ne pourrait le faire sans provoquer leur curiosité. Que cherchait-elle en la voyant à cette heure et en costume de voyage ? Ce serait un déluge de bavardages dont le flot sans doute remonterait jusqu'à sa belle-mère.

C'était encore un obstacle qui se dressait devant elle : il était donc écrit qu'elle ne pourrait rien faire de ce qu'elle avait résolu. Elle voulait fuir, elle était arrêtée ; elle voulait rester, elle ne le pouvait pas.

(A suivre.)

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 21 Décembre 1872.

64

## UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Marthe eût voulu ne pas voir et ne pas entendre, mais une horrible curiosité l'empêchait de fermer les yeux et de se boucher les oreilles : elle en avait trop entendu pour ne pas écouter encore.

Je m'applaudis maintenant, continua M<sup>lle</sup> Donis, de n'avoir pas obéi à mon premier mouvement, quand mon mari est revenu. Je voulais vous mettre dans le pavillon le signal qui vous aurait annoncé que je ne pouvais pas venir à notre rendez-vous, mais j'ai eu peur que vous ne vous inquiétiez.

— Il fallait me mettre une lettre à la place du signal ; dans une lettre, vous m'auriez donné des explications.

— Risquer ainsi une lettre était trop grave ; et puis, pour tout dire, j'étais impatiente de vous voir. Quand aurais-je pu retrouver une occasion ? J'ai préféré courir l'aventure de descendre, bien que mon mari soit là.

— C'est parce que votre mari est là haut que

je vous demandais si vous n'alliez pas rentrer ; car enfin s'il s'éveillait ?

— Non, il ne s'éveillera pas.

— Comme vous dites ça ! Ma parole d'honneur ! vous savez, je vous trouve magnifique. Il ne s'éveillera pas, il ne s'éveillera pas ; et s'il s'éveillait, ça ne serait pas drôle du tout. Aussi j'ai bien mieux vous avoir à Bordeaux, dans notre appartement, les volets fermés, la porte close par un bon verrou, j'ai plus de liberté d'esprit. Vous trouvez peut-être que je ne suis pas poétique du tout, mais je suis comme ça. La nuit me trouble, et l'ombre je perds cinquante pour cent. Vous, c'est tout le contraire, vous n'êtes jamais si bien à votre aise que chez vous. Positivement les femmes sont admirables.

— Vous croyez que je suis à mon aise quand je souris au danger ?

— Dame ! ça me fait cet effet-là. Moi, je perds la tête, je ne sais plus ce que je fais, je ne sais plus ce que je dis, et je dis des sottises pour ne pas rester dans mon embarras. C'est pour cela que j'ai bien mieux vous avoir chez nous. Là au moins je suis libre, et puis il me semble que vous êtes mieux à moi ; en tout cas je suis mieux à vous, car je ne suis pas obligé d'avoir l'œil ouvert et l'oreille tendue.

— Comment voulez-vous que j'aie à Bordeaux en ce moment ?

— Je sais bien. C'est pour cela que c'est une bonne idée de nous voir dans le pavillon. Mais encore faut-il que votre mari soit à Bordeaux ; quand il est ici comme aujourd'hui, c'est beaucoup moins agréable.

— Ne parlons pas de mon mari, ne parlons pas de lui, je vous prie ; parlons de cette nuit splendide, parlons de notre amour.

— Ils respirent leurs promesses, et le bruit de leurs paroles, se mêlant au bruit de leurs pas, ne fut bientôt plus qu'un murmure confus.

Marthe était atterrée : sa belle-mère ! c'était

sa belle-mère. Est-ce qu'elle rêvait ? est-ce qu'elle voyait mal ? est-ce qu'elle entendait mal ? Non, elle était éveillée ; elle voyait, elle entendait, mais elle ne comprenait pas. Car enfin, sa belle-mère aimait son père ; de cela elle était certaine, elle le savait mieux que personne. Combien de fois y avait-il eu lutte et rivalité entre elles pour plaire à M. Donis ; et, dans ces luttes, combien souvent c'était Mme Donis qui l'avait emporté en prévenances, en soins, en tendresses. Mais alors, comment s'expliquer ce qu'elle voyait et ce qu'elle entendait ? Son père ! son père !

Arrivée à l'extrémité de l'allée, ils revenaient sur leurs pas, et, une fois encore, ils allaient passer devant elle.

nouvelles modifications seraient rendues inévitables dans un certain temps pour l'application des réformes actuellement élaborées par la commission des Trente.

D'ailleurs, ces bruits de mésintelligence entre M. Thiers et tel ou tel de ses ministres, hier M. Dufaure, aujourd'hui M. de Goulard, sont répandus dans un but qui explique le parti auquel appartiennent les journaux qu'ils propagent. Ils ne méritent donc pas la peine qu'on s'y arrête.

Le passage à travers une partie du département de la Marne, non occupée, de deux pièces d'artillerie avec deux soldats allemands n'a aucune importance et n'aura aucune suite quelques efforts que fassent certaines feuilles hostiles au gouvernement pour donner à cet incident de grandes proportions.

Ce qui est plus important, ce qui est même regrettable, c'est l'état déplorable auquel les pluies torrentielles de ces deux derniers mois et les violents coups de vent qui les ont accompagnés ont réduit les baraquements construits pour les troupes allemandes dans les départements encore occupés. Les baraques ont été si facilement endommagées qu'il est à craindre que les soldats allemands ne puissent plus s'y tenir et soient, par conséquent, obligés d'aller se loger chez l'habitant.

Ces faits sont bien autrement importants que la présence de deux artilleurs allemands sur le parcours de Châlons à Saint-Menehould. Ils préoccupent en ce moment beaucoup le président de la République.

Les pauvres paysans des départements de l'Est, si éprouvés déjà par les inondations et les mauvais temps, n'avaient, en effet, pas besoin, de ce surcroît d'ennuis et de vexations pour être à plaindre.

Le fait important de la chronique versailleuse d'hier a été la visite faite au président de la République par M. Saint-Marc Girardin. Il y avait si longtemps que le président de la droite n'avait été vu dans les salons de M. Thiers, que son apparition a fait sensation. Dans la journée, M. Thiers s'est rendu à Paris avec son architecte pour visiter les travaux de sa maison. De retour à Versailles, le président a eu à dîner plusieurs députés. Le soir, ses salons ont été très-remplis; on y remarquait, entre autres, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Lyons.

La loi de M. Dufaure sur le jury et l'intervention de la magistrature dans la confection des listes vient de donner lieu à un curieux incident; c'est la lettre suivante adressée par des conseillers généraux du Var à M. Roques, président du tribunal civil de Toulon :

Toulon, le 14 décembre 1872.

Monsieur le président,  
Les soussignés, membres du conseil général du Var, ont le regret de ne pouvoir siéger au sein de la commission chargée de dresser la liste des jurés pour l'année 1873 et d'être obligés de manquer ainsi aux devoirs que la loi leur impose.

Cette décision leur est dictée par leur conscience et par des motifs qui vous sont personnels. Les uns, en effet, ont été victimes du coup d'Etat de décembre 1851, auquel vous avez pris part; d'autres, au contraire, ont été victimes de la loi de M. Dufaure.

Les autres sont inspirés par un sentiment de solidarité envers leurs collègues et par le respect de la légalité si outrageusement violée par l'attentat qui vient d'être répété.

Dans ces circonstances, ils se bornent donc à décliner votre invitation, et ils ont l'honneur de vous présenter leurs salutations.

V. Allégre, conseiller général du canton ouest de Toulon; I. Tardy, conseiller général du canton est de Toulon; Cyrus (Hugues), conseiller général du canton de la Seyne; Granet fils, conseiller général du canton de Solliès-Pont; Andrieu, conseiller du canton de Cuers.

## Alsace-Lorraine

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

Wissembourg, 9 décembre 1872.

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous avez appris et sans doute annoncé la mort de M. Boell, ancien député du Bas-Rhin à Bordeaux, l'un des hommes qui, depuis l'invasion prussienne, ont le plus fait en Alsace pour sauver quelques lambeaux de l'indépendance locale, et pour offrir en face de l'ennemi l'inaltérable dévouement de la population à la France.

L'Alsace perd en lui non-seulement un patriote courageux, mais un défenseur éprouvé des idées libérales. Depuis sa jeunesse, M. Boell appartenait à la cause républicaine. En 1852, la magistrature, gagnée par les déceintes, le poursuivit pour les relations amicales qu'il entretenait avec M. Cassal, député du Haut-Rhin, exilé du 2 décembre, auquel il avait offert un moment l'hospitalité.

Le jour du combat de Wissembourg, le 4 août 1870, il se trouva au plus fort de la lutte, étant rendu le matin au camp français, où il courut les plus grands dangers.

Pendant l'invasion, il rendit à ses concitoyens les plus grands services, ne reculant devant aucun sacrifice ni aucune fatigue, défendant pied à pied les droits de sa ville contre les exigences et les réquisitions de l'ennemi.

Lorsque M. Valentin, qui avait vainement tenté de pénétrer à Strasbourg par le canal, par Kehl et par Barr, fut venu à Wissembourg, M. Boell, qui le reconnut, alla le trouver à son hôtel, et lui prêta pour le résultat de son entreprise le concours le plus efficace.

La loyauté et la bienveillance de son caractère, les services rendus, et par-dessus tout la notoriété et la fermeté de ses convictions républicaines le désignèrent au choix de ses concitoyens, au nom desquels il protesta à Bordeaux contre le traité qui les livrait à l'Allemagne.

Ce fut encore lui qui prononça au cimetière de Wissembourg une allocution très-remarquable, lors de l'inauguration du monument élevé par Wissembourg aux soldats français morts pour la patrie.

Cette continuité de fatigues, de douleurs, de combats, était au-dessus de ses forces. Depuis la paix sa santé s'affaiblissait à vue d'œil; elle n'a pas résisté à toutes les émotions pénibles qui depuis plus de deux ans étaient venues fondre sur lui.

Ce deuil, comme celui de M. Küss, a vivement impressionné l'Alsace. Voilà deux de ces vaillants citoyens en sa confiance, qu'elle depuis longtemps mis sa confiance, qu'elle avait dans des jours difficiles chargés de ses intérêts, qui nous quittent pour toujours. Puisse notre pauvre province trouver dans la génération qui lui suit quelques successeurs dignes d'eux.

## NOUVELLES ET BRUITS

M. Thiers partira très-probablement dimanche des Versalles, pour aller s'installer à l'Assemblée. Pendant la suspension des séances de l'Assemblée.

L'examen de la proposition Gaslonde, invitant l'Assemblée à ne se séparer qu'après l'entière libération du territoire, a été renvoyée après les vacances.

On ne croit pas qu'elle soit prise en considération.

Les négociations poursuivies par M. Ozenne à Bruxelles, pour le traité de commerce avec la Belgique, touchent à leur fin. A peine terminées, M. Ozenne se rendra à Rome, où il trouvera des dispositions non moins favorables que celles qu'il a pu constater en Belgique.

En Italie, ces négociations dureront probablement moins longtemps, vu les travaux préparatoires qui s'y poursuivent depuis plusieurs mois.

La plus grande difficulté que M. Ozenne et M. Thiers lui-même rencontreront leur viendra de l'Autriche; il leur sera certainement moins facile d'obtenir des concessions à Vienne qu'à Londres, à Bruxelles et à Rome.

M. Ledru-Rollin vient d'obtenir l'autorisation de faire paraître un journal qui aura pour titre le *Conciliant* ou la *Conciliation*.

Une souscription avait été recueillie dans le but d'élever sur un terrain de la rue de l'Ilaxo, à Belleville, un monument en l'honneur des victimes immolées à cet endroit pendant la Commune.

Le comptable qui avait le maniement des fonds pris la fuite avec une somme assez considérable.

Voici, d'après le *Rappel*, la liste des sinistres en novembre :

Navires à voiles perdus 437, savoir 136 anglais, 75 norvégiens, 65 allemands, 34 suédois, 29 hollandais, 29 français, 17 russes, 15 danois, 8 italiens, 6 américains, 5 grecs, 1 république argentine, 1 autrichien, 1 espagnol. 23 bateaux à vapeur : 11 anglais, 6 américains, 2 allemands, 2 espagnols, 1 belge, 1 suédois.

Mercrédie matin, à sept heures et demie, M. Jules Verry, domicilié rue d'Anjou-Saint-Honoré, 4, a mis fin à ses jours en se tirant six coups de revolver dans la région du cœur. Quand on est arrivé au bruit des détonations, le malheureux respirait encore. Il n'a rendu le dernier soupir que deux heures après.

M. Verry, un des plus riches et des plus distingués sportsmen de Paris, était membre du Jockey-Club.

Les chevaux de course *Scamandre*, *Eros*, *Vertu facile* sortaient du haras de Bouze, dont il était propriétaire.

On n'est pas exactement fixé sur les motifs qui ont pu pousser M. Verry à attenter à ses jours. On croit cependant qu'il s'agit d'une perte importante au jeu. M. Verry, âgé de soixante et un ans, était célibataire.

On a vu dans notre Courrier de Paris des détails sur le suicide de M. Alexandre Duval. Les dernières nouvelles données sur l'état de M. Duval annoncent que ce dernier est à peu près hors de danger. Cependant on a pensé que la balle ne pouvait être extraite immédiatement, et on a décidé de retarder cette opération de quelques jours. Le blessé devait être transporté hier après-midi chez sa mère, 19, rue de Rome.

Il n'a pas un seul instant perdu connaissance. Sa mère, sur les instances de M. l'abbé Sabatier, est venue le voir. Il a beaucoup pleuré dans cette entrevue, et les médecins espèrent que cette crise amènera un résultat favorable.

Quant à Cora Pearl, elle s'est enfermée dans son appartement, depuis l'accident, et elle refuse de recevoir même ses propres domestiques.

L'autre jour sont arrivées à Paris et descendues dans un des bons hôtels de la rue de Rivoli, sous la conduite de leur mère, deux petites négresses africaines de la même infirmité que les frères Siamois, c'est-à-dire unies entre elles par une épaisse bande de chair.

Les deux petites malheureuses arrivées de l'île Saint-Thomas; elles sont hautes de quatre-vingt centimètres, et sont habillées de quatre-vingt centimètres, quoique elles soient âgées déjà de quinze ans. Leurs yeux, qui ont la forme de museaux, et leurs joues, complètement ronds, sont grands comme des décimes.

Leur mère compte les exhiber en Angleterre, au palais de Cristal. Elles lui ont déjà rapporté beaucoup d'argent aux Etats-Unis.

Un écrit de Nice, 19 décembre : Le comte d'Andalorg est mort hier de la rupture d'un anévrysme dans la suite d'attente de la gare de Cannes. Il était âgé de 69 ans.

Mercrédie ont commencé devant la cour de Douai les débats de l'appel formulé par MM. Gouffroy, Fontaine et Jouva contre le jugement du tribunal de Lille qui les avait condamnés à la prison et à l'amende pour faits relatifs à des marchés passés pendant la guerre.

Dans sa séance du 16 décembre courant, le tribunal correctionnel de Narbonne a prononcé son jugement contre MM. Dupontal, Marcou, Cazelle, Servan et Bère, de l'*Emancipateur* et de la *Fraternité*, inculpés d'avoir inséré dans leurs journaux un compte-rendu inexact et injurieux de débats judiciaires.

MM. Dupontal, Marcou, Cazelle et Servan ont été condamnés, chacun, à deux ans de prison et six mille francs d'amende, le sieur Bère, en six mois de prison et mille francs d'amende.

Il vient de se juger un procès fort curieux à Londres. M. Neporoth Dixon, écrivain de grand talent, infecté malheureusement de radicalisme, qui a publié un livre exceptionnellement intéressant sur la *Nouvelle Amérique*, en a consacré un autre : *Spiritual Wives*, au mariage mormon, qu'il trouve extrêmement chaste, et il est entré à ce propos dans des explications fort détaillées.

Le *Pall-Mall Gazette* a trouvé le livre obscène et l'a dit. Cet adjectif a tellement offensé M. Neporoth Dixon, qu'il a actionné le journal en dommages-intérêts.

L'affaire paraît simple, elle a pourtant duré plusieurs jours et s'est terminée par une décision du jury accordant au plaignant un centime et demi de dommages-intérêts.

La *Fanfulla* de Rome, du 17 décembre, raconte qu'elle a reçu de la Spezia deux lettres contenant des appréciations fort sévères sur la conduite du commandant maritime de ce port, qui ne crut pas devoir envoyer des secours au brigantin *Electra* alors que celui-ci après avoir lutté longtemps contre la tempête dans le golfe de la Spezia vint faire naufrage sur la côte de Marinella.

L'*Electra* soutint la lutte pendant quatre heures, invoquant en vain un secours.

Le capitaine du port s'adressa au commandant en chef pour qu'il envoyât le *Pisces*. Mais on lui répondit que ce vaisseau ne pouvait sortir du port à cause de l'état de la mer.

Le capitaine du port s'adressa alors à un pyroscaphe de la compagnie Danovaro. Le commandant de ce vapeur se déclara prêt à se porter au secours de l'*Electra*, mais il devait en obtenir auparavant la permission de l'agent supérieur de la compagnie. Celui-ci crut ne pas la donner en disant que la machine de ce vaisseau n'était pas en bon état.

L'*Electra* ainsi abandonné à lui-même dé-

vint la proie de la tempête avec les onze personnes qui étaient à bord, parmi lesquelles le capitaine, sa femme et sa sœur.

Cet événement, ajoute la *Fanfulla*, a causé une vive impression à la Spezia. Le ministre de la marine a ordonné une enquête réclamée par toute la population.

On fait, au Caire, de grands préparatifs pour le mariage du prince Méhémet Tewfi-Pacha avec Emine hanoum, fille de feu Ibrahim-Pacha. En même temps aura lieu la célébration des noces de Tossoun-Pacha avec Fatima hanoum, fille du khédive; de Hussein-Kiamil-Pacha avec Ain-el-Hayat hanoum, fille de feu Ahmet-Pacha; de Hassan-Pacha avec Haddith hanoum, fille de feu Méhémet-Ali-Pacha, et d'Ibrahim-Pacha, fils de feu Ahmet-Pacha, avec Zeineb hanoum, fille cadette du khédive.

Ces cérémonies auront lieu avec une pompe et une magnificence extraordinaires. Des fêtes seront données, à cette occasion, au Caire, à Alexandrie et aussi dans les autres villes d'Egypte.

Le sultan sera représenté par son premier chambellan Ziver-Beay, qui se rendra bientôt en Egypte, porteur des firmans qui élèvent au rang de muftis ceux des fiances qui ne sont pas encore investis de cette dignité. La valide sultane envoie également en Egypte son premier eunuque, Djewhar-Agha, pour la représenter. La princesse Zeineb hanoum, épouse de Kiamil-Pacha, se rendra également en Egypte, où elle va assister à ces fêtes.

Le schah de Perse a décidé d'emmener avec lui, dans son prochain voyage en Europe, trois princes du sang royal, trois ministres de première classe, sept de seconde et environ trente autres personnes.

Les princes et les ministres de première classe recevront 3,000 toman chacun pour leurs dépenses, les ministres de deuxième classe 2,000, et les autres 1,000.

Les princes et les ministres de première classe, parmi lesquels se trouve Hosain-Khan, premier ministre, prendront leurs repas avec le schah.

Les ministres de seconde classe seront admis à la table impériale seulement à titre de visiteurs.

Sa Majesté quittera Téhéran en mars, aussitôt après le *Nau-Kuz*.

M. Colfax a donné sa démission comme vice-président des Etats-Unis; il doit prendre la rédaction du journal la *Tribune*.

## CRUES ET INONDATIONS

La Seine a baissé depuis mercredi soir d'une façon notable; mais il est à craindre que la pluie, qui ne cesse de tomber depuis deux jours, n'amène une recrudescence des eaux.

Les désastres occasionnés en amont de Paris sont immenses et incalculables. Presque toutes les maisons, dans la vallée de la Seine et de la Marne, à Nogent, Créteil, Joinville-le-Pont, Alfortville, Ivry, Charenton ont été inondées, et la plus grande partie des usines riveraines ont dû interrompre leurs travaux.

Les travaux de fabrication des pièces qui avaient dû être interrompus à la Monnaie par suite de l'inondation du foyer de la machine à vapeur, vont pouvoir être repris grâce à la promptitude apportée à la construction d'une digue qui met les ateliers à l'abri d'un nouvel envahissement des eaux.

Une commission d'inspection s'est rendue dans la journée d'avant-hier sur tous les points menacés par les inondations.

Les membres de la commission ont décidé, à l'unanimité, que la presque totalité des maisons portant les numéros pairs dans la rue du Chevaleret et celles de la rue de Watt, parmi lesquelles se trouve la fabrique de capsules, devaient être immédiatement évacuées par les propriétaires et les locataires.

Des démolitions sont, en effet, imminentes, tous ces immeubles étant à moitié remplis d'eau.

La rue de Bercy n'est plus qu'un lac immense.

Un barrage a été élevé mardi en haut du quai de Bercy. Il a pour but de ne laisser arriver jusqu'à l'eau que les intérêts et d'éloigner les curieux.

Les commerçants de Bercy qui n'ont plus de bureaux se tiennent dans les espaces compris entre l'eau et le haut du pont. C'est là que viennent les trouver les garçons de banque porteurs de billets dont l'échéance est arrivée.

Au jardin des plantes, les caves du musée d'histoire naturelle sont elles aussi, envahies par l'eau arrivée jusqu'aux fosses aux ours. L'eau blanche est dans son élément et ne paraît s'en inquiéter nullement. L'eau d'Europe confient de l'humidité, et l'on voit de leur côté quelques madiers qui forment radeau pour le cas où les eaux viendraient à monter.

Hier matin M. Calmon a parcouru la vallée de la Seine accompagnée de MM. Alphonse et Camille Sée, sous-préfet de Saint-Denis, il a parcouru dans les communes de Neuilly, Courbevoie, Asnières et Saint-Denis l'inondation n'a pas causé de ravages tandis qu'à Maisons-Alfort, la crue de la Seine a pris des proportions inquiétantes. Trois maisons se sont écroulées et l'autorité a dû s'occuper du sauvetage des habitants.

A Lille, le niveau de la Beule a baissé sur tous les parcours.

Les nouvelles de la Lys sont aussi un peu moins mauvaises. Cependant le *Propagateur* de Lille assure que le bruit a couru que le pont sur la Lys, entre Halluin et Menin, a été enlevé par les eaux.

La Loire continue de baisser.

A Nantes le temps est remis au beau. Le chemin de fer est libre sur toutes les lignes.

Le Cher baisse aussi, ainsi que tous ses affluents.

L'Yèvre a débordé sur tout son parcours. Les prés et les terres sont submergés. Le baromètre baisse, la pluie continue.

La Maine continue à s'écouler rapidement, elle marquait hier 5 m. 34, soit 56 centimètres de baisse depuis dimanche, 10 centimètres depuis hier.

Les inondations, dans l'arrondissement de Saint-Omer sont, depuis trois jours, restées stationnaires.

On pense que la crise a atteint son point culminant, et que les eaux ne vont pas tarder à décroître.

La Saône baisse rapidement à Lyon, et sur tout son parcours.

A Chalons, dans la seule nuit de mercredi à jeudi, elle a baissé de 0 m. 40.

Espérons que ce mouvement de décroissance ne s'arrêtera pas.

## ASSEMBLEE NATIONALE

Séance du 18 décembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures 1/2 la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté après quelques observations rectificatives.

M. Emile de la Rochette, — L'As-

semblée avait fixé à samedi prochain la discussion de nos interpellations à propos des troubles de Nantes, au 26 septembre dernier (pétrole de Lourdes). Mais le ministre de l'Intérieur nous a donné un commencement de satisfaction par la révocation de M. le maire de Nantes, et que nous espérons avoir bientôt une satisfaction complète (allusion au changement du préfet de la Loire-Inférieure), nous avons l'honneur de déclarer, mes collègues et moi, que nous retirons notre interpellation. (Très bien! très bien! à droite.)

M. le ministre de l'Intérieur, au nom de la commission du budget, dépose des rapports sur trois ouvertures de crédits supplémentaires ou extraordinaires.

M. Ernoul demande la mise à un ordre du jour prochain de la loi sur l'instruction primaire.

M. le ministre de l'instruction publique ne fait aucune objection à cet égard. (Accepté.)

La discussion du budget des recettes est reprise. On en reste à l'amendement de M. Bonnet sur l'art. 6 et concernant l'inscription de l'impôt des matières premières parmi les articles de douane, pour un chiffre de 93,000,000 de francs.

Cet amendement est ainsi conçu : Réduire de 93 millions, les voies et moyens applicables aux dépenses du budget général. Etat C. — Supprimer les 93 millions d'augmentation des droits de douanes. — Inscrire dans un article spécial, Droits d'entrée sur les matières brutes et premières pour mémoire.

La discussion, après que MM. Bonnet, de République et Laurent ont pris la parole a été renvoyée à aujourd'hui.

M. Raudot a la parole.

M. Raudot. — Dans la question qui s'agit devant nous, il n'y a pas à s'occuper de livres échangés ni de protections. Un loi sur les tarifs a été votée. Il faut qu'elle soit exécutée. Mais il y a une question de budget à vider tout simplement.

Duit-on inscrire en fait 93 millions à l'effectif des droits de douane, ou seulement, doit-on les inscrire pour mémoire?

D'après M. Raudot il n'y a rien d'effectif, or, la commission du budget n'ayant pas d'éléments certains, tout en inscrivant le chiffre de 93 millions, a fait une réserve.

M. Raudot, en conséquence, voudrait que le chiffre de 93 millions ne fût inscrit que pour mémoire. Il faut, selon lui, pour percevoir les impôts, qu'on s'accorde non-seulement avec l'Angleterre, mais avec toutes les puissances avec lesquelles nous avons traités, avec l'Italie, avec l'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas et l'Allemagne, qui doit être traitée comme la puissance la plus favorable.

C'est ce qui a bien compris M. le ministre des affaires étrangères avec son appréciation graduelle des impôts, malgré l'opinion de M. le président de la République dans son message qui s'est fait écho à l'illusion sur le rendement immédiat de l'impôt concernant les matières premières.

L'Allemagne, par l'organe de M. de Bismarck, a été portée à l'Autriche pour entraver nos négociations. Et le crin fin, ajoute M. Raudot, que dans ses espérances d'obtenir des arrangements favorables avec toutes les puissances, M. le ministre des finances ne meure à la peine. (Réclamations diverses.)

Ainsi, réplique M. Raudot, il faut supprimer les 93 millions d'augmentation de droits sur les douanes ou tout au moins ne les inscrire que pour mémoire.

En fait de finances surtout, il faut surtout de la franchise et de la clarté. (Très-bien! à droite.)

On parle de 30 millions d'excédant de recettes. M. Raudot craint, au contraire, qu'il n'y ait déficit.

Le commencement de novembre indique 12 millions de déficit; au 1er décembre, nous avons 150 millions de déficit, soit un total de 162 millions de déficit. Il est vrai que les recettes pourraient être plus considérables en 1873.

Les approvisionnements faits en prévision des impôts seront épuisés; il y aura une perception plus exacte des contributions, et la fraude ainsi que la contrebande seront plus facilement réprimées.

En attendant, cependant, que le déficit ne soit de 150 millions. Quant aux matières premières, qu'on se garde bien de les inscrire pour 1873, car ce qui est probable et non pas l'improbable, est que par cela même nous n'inscrirons que les 93 millions pour mémoire. C'est ce que la commission accepte elle-même au fond dans les considérations de son rapport.

M. Wolowski. — La loi a été votée, il faut la respecter, et pour cela il faut laisser l'inscription de droit de 93 millions que l'impôt peut rendre. Mais c'est exactement la même chose que de s'inscrire pour mémoire.

Mais on ne sait que défection pour défection faite. Laissons le chiffre entrer pour la facilité même que l'Angleterre nous donne de percevoir l'impôt.

M. Thiers. — Je me suis étonné de l'intervention de M. le ministre des affaires étrangères dans une question purement de finances. Tout ce que j'ai dit, c'est que j'ai combattu la loi; mais elle est votée et elle doit être exécutée. Il s'agit simplement de savoir si nous devons inscrire en ressources législatives que nous ne pouvons pas percevoir. M. le ministre des affaires étrangères nous dit que ne pas inscrire toute la somme est l'abandon de la suspension de la loi.

La suspension de la loi est inscrite dans l'article 1 de la loi du mois de juillet. Je n'ai pas l'honneur d'être diplomate, je ne déguise pas la vérité; mais tout diplomate connaît parfaitement la loi.

Quant à M. Wolowski, qui lui dit que lorsqu'il enseignait l'économie politique aux Arts-et-Métiers, il avait jadis enseigné que l'on peut compter sur des ressources incertaines. (Très-bien!) Je voterai pour l'amendement de M. Bonnet.

M. Gouin, rapporteur. — La commission ne s'est point immiscée dans les négociations, mais elle s'est enquis auprès du gouvernement du chiffre qu'il devait inscrire sur les matières premières? Qui sans doute. Le gouvernement a déclaré 93 millions et nous avons jusqu'à 93 millions, sans autres réserves. Mais ces 93 millions ne sont pas entrés en ligne de compte pour l'équilibre du budget. L'excédent était de 140 millions; il y a une réduction de 17 millions environ dans la discussion (permis de chasse, créances hypothécaires, etc.) Mais l'excédent reste toujours et il y a 92 à 93 millions d'excédent.

M. Germain ne veut pas de chiffres trop contestables dans le budget; le chiffre de 93 millions n'est pas exact pour 1873. Il pourra l'être en 1874 ou en 1875, mais jusqu'à là, les 93 millions ne sont qu'un chiffre isolable, flottant. Mais, comme le gouvernement ne doit pas être affaibli, il ne faut pas inscrire les 93 millions pour mémoire, mais accepter le chiffre douteux pour un chiffre de 20 0/0 en 1873 et inscrire par exemple le chiffre de 18 millions. (Mouvement prolongé.)

On ne saurait, ajoute M. Germain, dire que toutes les négociations seront terminées dans 15 jours et que tous les droits commerciaux pourront être établis au 1er janvier 1873. On ne saurait donc inscrire comme une véritable prévision le chiffre de 93 millions. Il ne faut pas s'écarter de la vérité pour 93 millions en 1873. Il faut accepter une créance probable et qu'il soit possible de recouvrer. Je crois donc que l'on pourrait accepter pour 1873 la créance de 20 0/0 et inscrire, le 1er janvier, le chiffre de 18 millions comme recette probable pour 1873. (Agitation.)

M. Vitet, président de la commission du budget. — Il faut en tout chercher la vérité, et la vérité exacte. Dans l'impossibilité où était la commission du budget de savoir le chiffre exact du rendement de l'impôt des matières premières, elle s'est adressée au gouvernement, et elle a inscrit le chiffre du gouvernement 93 millions, sans autre prévision que celle de 140 millions; il y a une réduction de 17 millions environ dans la discussion (permis de chasse, créances hypothécaires, etc.) Mais l'excédent reste toujours et il y a 92 à 93 millions d'excédent.

M. Germain ne veut pas de chiffres trop contestables dans le budget; le chiffre de 93 millions n'est pas exact pour 1873. Il pourra l'être en 1874 ou en 1875, mais jusqu'à là, les 93 millions ne sont qu'un chiffre isolable, flottant. Mais, comme le gouvernement ne doit pas être affaibli, il ne faut pas inscrire les 93 millions pour mémoire, mais accepter le chiffre douteux pour un chiffre de 20 0/0 en 1873 et inscrire par exemple le chiffre de 18 millions. (Mouvement prolongé.)

On ne saurait, ajoute M. Germain, dire que toutes les négociations seront terminées dans 15 jours et que tous les droits commerciaux pourront être établis au 1er janvier 1873. On ne saurait donc inscrire comme une véritable prévision le chiffre de 93 millions. Il ne faut pas s'écarter de la vérité pour 93 millions en 1873. Il faut accepter une créance probable et qu'il soit possible de recouvrer. Je crois donc que l'on pourrait accepter pour 1873 la créance de 20 0/0 et inscrire, le 1er janvier, le chiffre de 18 millions comme recette probable pour 1873. (Agitation.)

M. Vitet, président de la commission du budget. — Il faut en tout chercher la vérité, et la vérité exacte. Dans l'impossibilité où était la commission du budget de savoir le chiffre exact du rendement de l'impôt des matières premières, elle s'est adressée au gouvernement, et elle a inscrit le chiffre du gouvernement 93 millions, sans autre prévision que celle de 140 millions; il y a une réduction de 17 millions environ dans la discussion (permis de chasse, créances hypothécaires, etc.) Mais l'excédent reste toujours et il y a 92 à 93 millions d'excédent.

M. Germain ne veut pas de chiffres trop contestables dans le budget; le chiffre de 93 millions n'est pas exact pour 1873. Il pourra l'être en 1874 ou en 1875, mais jusqu'à là, les 93 millions ne sont qu'un chiffre isolable, flottant. Mais, comme le gouvernement ne doit pas être affaibli, il ne faut pas inscrire les 93 millions pour mémoire, mais accepter le chiffre douteux pour un chiffre de 20 0/0 en 1873 et inscrire par exemple le chiffre de 18 millions. (Mouvement prolongé.)

que, sans accompagner ces boissons d'un service de mets.

En présence des fréquents abus qui ont résulté de cet état de choses, il serait beaucoup plus sage de partager entre le représentant du pouvoir central et l'autorité locale le soin d'accorder, suspendre ou retirer l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons quelconque, que d'en investir le préfet seul.

En conséquence, voici la rédaction nouvelle proposée à la Chambre :

Art. 1er.

Aucun café, cabaret ou autre débit de boissons à consommer sur place ne pourra être ouvert, à l'avenir, sans la permission préalable du maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet. A défaut par le préfet d'approuver une première délibération, si une seconde intervient et qu'il persiste dans son refus, il devra transmettre les deux délibérations et ses observations au ministre de l'intérieur qui prononcera souverainement.

Art. 2.

La fermeture des cafés, cabarets et débits de boissons à consommer sur place qui existent actuellement ou qui seront autorisés à l'avenir, pourra être ordonnée dans la forme et par la procédure indiquée en l'article premier, soit après une contravention aux lois et règlements qui concernent ces professions, soit par mesure de sûreté publique.

Art. 3.

Tout individu qui ouvrira un café, cabaret ou débit de boissons à consommer sur place, sans autorisation préalable ou contrairement à un arrêté de fermeture pris en vertu de l'article précédent, sera poursuivi devant les tribunaux correctionnels et puni d'une amende de 25 fr. à 500 fr. ou d'un emprisonnement de six jours à six mois. L'emprisonnement pourra être fermé immédiatement par décision du tribunal ou arrêté municipal.

Art. 4.

L'article 463 du code pénal est applicable aux faits prévus par la présente loi.

Un bateau de pierres descendant le Rhône est venu se briser, ajoutant à une heure, avec un fracas épouvantable, contre une des arches de la passerelle du Lycée. Les mariniers qui le montaient ont été sauvés et en ont été quittes pour un bain pris hors saison. Le bateau contenait 6 chevaux; cinq ont pu être retirés.

La panique a été d'autant plus grande que les bruyards qui s'élevaient sur le fleuve empêchaient les secours d'arriver sur le lieu du sinistre.

Tout danger a momentanément disparu sur les rives de la Saône.

La dégrue continue dans des proportions de plus en plus sensibles, et, à moins de nouvelles pluies, le service des Mouches pourra être rétabli au premier jour.

Cependant nous ne devrions pas nous plaindre de ces fréquentes pluies, car s'il faut en croire un proverbe du pays d'Artois :

Dans les avants de Noël,  
L'impôt trop pleuvrier ni vint.

De même, on dit dans la Vaucluse :

Hiver pluvieux,  
C'est abondant.

N'importe ! nous préférons, quant à nous, le vieux dicton breton :

Le vent, la pluie et les parents  
Après trois jours sont évanouis.

L'embranchement de Rognac aux Martignas, dans les Bouches-du-Rhône, sera ouvert au public le lundi 23 courant.

Quatre trains partiront tous les jours dans chaque sens.

Ces jours derniers, un médecin étranger arrivait à Lyon. Comme il pleuvait et qu'il avait des loisirs, il se rendit à l'hôtel-Dieu pour y faire quelques études médicales et lire quelques journaux scientifiques.

Il s'informa auprès de divers employés de l'administration du lieu où se trouvait la bibliothèque.

— La bibliothèque, monsieur, je vous prie ?

— La bibliothèque ? lui répondit-on, la bibliothèque ? ah ! voilà ! il n'y en a pas !

— Mais, enfin, où pourrais-je l'étudier ?

— Il y a la salle de lecture : veuillez vous y rendre. Vous y trouverez sans doute ce qu'il vous faut.

— Merci bien, monsieur, j'y vais.

Et notre ami, satisfait, entra dans la salle de lecture.

Il y avait là une table... vide, et des rayons vagues garnis de quelques vieux livres, *rare nates* et d'un grand nombre de thèses reliées.

Notre médecin étonné et ne trouvant pas ce qu'il cherchait, redescend alors auprès de son employé.

— Il n'y a que cela, en fait de bibliothèque ?

— Il n'y a que cela, monsieur.

— Et vous ne songez pas à faire des acquisitions ?

— Nous recevons de l'Etat à titre de subvention, une somme de 600 fr. par an, et nous les employons à faire relier les thèses des principales facultés de France. Nous en avons la collection complète.

— Et des journaux médicaux de Paris et d'ailleurs ? Ils ne coûtent pas cher... Pas quarante francs par an ?

— Encore une fois, monsieur, nous ne recevons que 600 fr., et n'avons pas la latitude de dépenser 40 fr. par un journal.

Force fut au malheureux de quitter la place et d'aller étudier chez lui les livres qu'il lui fallait acheter.

Et voilà comment à l'Ecole de médecine de la seconde ville de France médecins et étudiants peuvent lire les ouvrages et journaux dont ils ont besoin ! La « bibliothèque » se compose d'un certain nombre de volumes, légués à l'Ecole par un médecin mort il y a quelque dix, trente ou cinquante années, et des thèses reliées.

L'Etat donne à notre Ecole 600 francs par an, pour sa bibliothèque et ces 600 francs sont à peine suffisants pour payer la reliure des thèses !

Quand donc s'occupera-t-on de ces choses-là à l'Assemblée !

Un de nos amis qui assistait l'autre soir à la représentation des *Puuzzi* de M. Lemercier de Neuville, s'est rappelé, à la vue de la spirituelle parodie d'Offenbach, une historiette fort curieuse dont il a été le témoin.

Il y a quelques années, voyageant dans nos régions, il rencontra en wagon une jeune et belle Israélite dont il connaissait le mari et avec laquelle il fit conversation.

Arrivé à la gare de X..., notre ami offrit à la dame une collation au buffet, où ils s'installèrent pendant le temps d'arrêt du train.

A une table voisine se trouvait Offenbach qui buvait un ou plusieurs bouillons.

A son aspect, la jeune dame fut légèrement troublée ; mais, se remettant aussitôt, elle lui fit les cornes avec deux doigts de la main droite, de façon à intimider tout autre que le célèbre compositeur.

Notre ami, qui ignorait la réputation de *petite* d'Offenbach, ne comprenait rien à cette pantomime, qui fut exécutée avec acharnement pendant plusieurs minutes.

Offenbach s'en aperçut-il ? On l'ignore, mais il n'eut pas l'air de remarquer ces signes, et reparut sans faire la moindre observation.

— Que signifie, dit-il aussitôt à sa compagne, que signifie ce geste ?

— Je veux conjurer le *jettatore*... dit la dame, et chasser le sort au moyen de ces cornes...

Lundi dernier, après la séance de Lemercier, notre ami demanda à M<sup>lle</sup> Dalseine, une Israélite également, si elle n'avait pas eu des tendances, elle aussi, à faire les cornes au *puuzzi* Offenbach.

M<sup>lle</sup> Dalseine avoua que si.

Nous aimerions bien qu'on fit la même question à M. Mangin, et nous voudrions bien connaître sa réponse.

Un singulier vol.

Des malfaiteurs ont pénétré la nuit dernière avec effraction chez un habitant du quai Saint-Vincent, et, après avoir fracturé un bureau, lui ont enlevé une collection de pipes d'une valeur d'environ trois cents francs.

Evidemment les voleurs sont des amateurs, et ce qui le prouve le mieux, c'est qu'une obligation de 500 fr. qui se trouvait là a été touchée et même déplacée par les malfaiteurs, mais ils se sont bien gardés de s'en emparer.

A la séance que M<sup>me</sup> Ernst a donnée hier, M<sup>me</sup> Gilet et Kuppenheim ont fait une quête très productive pour la société protectrice de l'enfance.

Ces dames, et quelques autres encore, patronnées de la même œuvre, viendront dimanche, à la nouvelle matinée du Casino, continuer leur quête.

Cette séance sera dédiée aux mères, et tous les poètes auront pour sujet l'ENFANT, depeint par nos meilleurs poètes.

En attendant que nous en donnions le programme, nous constatons que l'auditoire d'hier est sorti charmé de la savante diction de M<sup>me</sup> Ernst.

ISÈRE. — La commune de Tullins vient d'être le théâtre d'un bien triste accident.

Dans l'après-midi du 10 décembre, la femme Chabert se trouvait assise près de sa cheminée en ayant dans ses bras son jeune enfant âgé de trois mois, lorsqu'elle fut subitement atteinte d'une attaque d'épilepsie. Elle tomba la tête en avant dans le feu et eut le visage et le bras gauche horriblement brûlés. Quant au jeune enfant, il avait roulé dans les cendres et avait été étouffé.

On s'empressa d'appeler un médecin qui prodigua les premiers soins à la femme Chabert.

L'état de la victime inspire encore actuellement de sérieuses inquiétudes, mais tout espoir n'est pas perdu.

L'assemblée générale de la Société de secours mutuels Alsacienne et Lorraine aura lieu dimanche prochain 22 décembre, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, rue de la Charité.

La Société des sciences industrielles de Lyon a, dans sa séance du 11 décembre 1872, renouvelé son conseil d'administration de la manière suivante :

Président : M. A. Duvergier ;

Vice-Président : MM. P. Piaton, Coint-Davart ;

Secrétaire général : M. C. Gourdon ;

Secrétaires-Adjoints : MM. Dumontant, Ch. Hélier ;

Treasorier : M. Chanal ;

Economiste : M. Marmorat ;

Bibliothécaire : M. Gagnière ;

Conservateur des machines et collections : M. F. Barbier ;

Conseillers : MM. de La Rochette, Rangot-Pechiney, H. Noack, Poncin.

Le sieur Humbert, François-Marie, décoré de la médaille militaire, est invité à se présenter à la mairie (1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau), pour retirer des pièces.

Même invitation est faite au sieur Louvat, employé de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Le numéro 3 de la *Puce enragée* vient de paraître, en voici le sommaire :

— Avis. — A travers Lyon. — Lettre anonyme.

— Silhouettes et portraits. — Un démenti.

— Le douze. — Le cabinet de M<sup>re</sup> Baze.

— L'almanach Ponet. — Variétés. — Mélanges.

— Petite correspondance.

Bureau, rue de Séze, 3, à Lyon.

Abonnement : Un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr.

L'ancienne maison Girard, place Saint-Pierre, à côté de l'Eglise, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle a reçu son assortiment complet d'articles pour étremines : Bronzes d'art, Jardinières, Cache-Pots, Porcelaines, Objets religieux ivoire et bronze, Tabletterie ivoire et écaillé, Eventailes, Jeux pour salons, Caves à liqueurs, Maroquinerie, etc., etc.

Tous ces articles marqués en chiffres connus.

La compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est nous transmet les renseignements suivants, concernant le mouvement des recettes de ses chemins.

49<sup>e</sup> semaine de 1872, du 2<sup>e</sup> au 8 décembre.

Voyageurs, bagages et messageries, etc., etc.

Marchandises, etc.

Total.

Récapitulation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1872.

1,688,817 64

M<sup>me</sup> Tavernier

célèbre somnambule de Paris, de passage à Lyon, donne des consultations tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, 67, au deuxième étage, porte à droite.

M<sup>me</sup> TAVERNIER lit les lignes de la main.

Santé à tous rendus sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revaloir de Du Barry de Londres. Veillez à maintenir en état torréfié elle n'est plus qu'une seule minute de cuisson.

Tout malade trouve, par la *Revaloir*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, légers, asthme, toux, éternuements, oppression, congestion, légers, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, pleurésie, toux des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang, 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plushov, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N<sup>o</sup> 44,925.

Barr (de Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revaloir* est une préparation nouvelle et si précieuse, comme celle que j'ai connue, Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été, est revenu à son état normal, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me gênent plus.

David Ruy, propriétaire.

Dépôts à Lyon, Dervault, pharmacie centrale. Perissoud, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvarand, épicerie, rue de Lyon. Nappo frères, place de Lyon. Verpillieux-Millou, rue de Lyon, 48. Chériblan. Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9. Redet, Perret, Ponsin, Brun. Gambet, Turin, épicerie, 16, rue Neuve. Girin, Verrin, Chammarat, Fayolle frères, Armand, Balandria et Sabourat, Boissonnet, pharmaciens ; J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chammarat, 14 ; Burband, épicerie, rue Imbert-Colomès, 29 ; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans sucre, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 6 kil., 32 fr. 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaloir qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revaloir* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 6 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Les amis et connaissances des familles REYNIER-THUX et CHARBONNIER, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, aux Charpenneux, route de Vaulx, n<sup>o</sup> 21.

Madame Vve TRUX, née CHARBONNIER,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi prochain 21 courant, à une heure 3/4.

M. le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fait entendre le gendarme qui transfère les détenus de la prison au palais de Justice. Des explications qu'il donne sur la construction de la voiture cellulaire, ils résultent que les communications entre prisonniers sont difficiles mais non pas impossibles. Tout ce qu'a déclaré le témoin Meynon peut donc être véritable.

L'audience est levée à 5 h. 12 et renvoyée au lendemain pour le réquisitoire et les plaidoiries.

## BIBLIOGRAPHIE

## LE GÉNIE BONHOMME

Par Charles NODIER. (1)  
Le Génie Bonhomme, c'est le titre que Charles Nodier a donné à l'un de ses contes, et c'est aussi l'enseignement qui convient au génie de Nodier. M. Louis Moland a donc eu raison de réunir sous ce titre les récits les plus parfaits, les compositions les plus délicates et les plus charmantes, la fleur enfin des œuvres de cet excellent écrivain.

M. Moland a fait ressortir dans l'introduction les mérites du genre auquel appartiennent ces compositions, et aussi les mérites particuliers de leur auteur; il y fait remarquer une jeunesse de cœur, une chaleur de sentiments, une fraîcheur d'imagination, que n'eurent plus les conteurs qui vinrent après Nodier, les Musset, les Mérimée, etc. Il dit justement

(1) Paris, Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères. — 1 vol. in-8 raisin, 10 fr.

que ces qualités font goûter infiniment Nodier des jeunes lecteurs; il est vrai que les grandes personnes n'ont pas non plus le livre avec délices. Voilà une heureuse publication, un livre bien venu en ce moment. N'omettons pas de mentionner les gracieux dessins dont s'est enrichi ce beau volume, dessins qui sont parfaitement dans le sentiment et dans l'esprit du livre, et qui ajoutent encore à son attrait.

## COMBATS &amp; BATAILLES

du siège de Paris

Par M. Louis JEZIEWSKI

L'histoire authentique de la Commune de Paris

par M. le vicomte de BEAUMONT-VASSY

illustrés de nombreuses gravures (1)

Le récit le plus primés, le plus spontané des Combats et batailles du siège de Paris, celui que M. L. Jeziewski traça d'abord au jour le jour pour un journal et qu'il se contenta ensuite de réviser et de compléter, est aussi celui qui reste comme le plus vrai; il a en effet cette vérité du tableau tracé à la vue des événements; et qui traduit les impressions de l'auteur qui en est l'acteur ou le témoin. M. Jeziewski a eu la saine raison, son aptitude, son talent, et nul ne le remplacera pour cette histoire au jour le jour d'une époque présente à tous les souvenirs.

MM. Garnier frères ont publié de cet ouvrage une édition populaire illustrée où les

(1) Les deux ouvrages réunis en un volume, grand in-8° Jésus, 10 fr. — Relié, doré sur tranchée, 14 fr.

dessins viennent redoubler, pour ainsi dire, l'impression de réalité que donne le texte. L'histoire authentique de la Commune, de M. le vicomte de Beaumont Vassy, présente à peu près les mêmes qualités. Elle a été écrite dans le même format pour faire suite aux Combats et batailles et offrir ainsi l'ensemble des luttes, des souffrances que Paris a soutenus et supportées.

Ces publications s'adressent à toutes les catégories du public, toutes les intelligences, conviennent au château comme à la chaumière, à tous les âges comme dans toutes les conditions, offrent la lecture la plus instructive et la plus émouvante.

## BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 20 décembre

PAR DOULADE, ING.-OPTICIEN

| THERMOMÈTRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | PRESSION | ÉTAT      | VENT    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|---------|
| minima                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | maxima   | baromètre | du ciel |
| à 3 h.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | à 9 h.   | à 7 h.    | à 7 h.  |
| 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 4        | 0,740     | brumeux |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |           | N-O     |
| Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage...                                                                                                                                                                                                                                                                                | 3.50     |           |         |
| Sa température...                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 4.4      |           |         |
| Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage...                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 0.50     |           |         |
| Sa température...                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 4.6      |           |         |
| Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 décembre...                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0.047    |           |         |
| SITUATION GÉNÉRALE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |          |           |         |
| La bourrasque sévit toujours sur les côtes de la Manche et de l'Océan avec pluie continue. Le baromètre baisse en Italie et en Belgique. Cherbourg, Groningue, mer un peu houleuse, pluie. Brest, mer houleuse, ciel pluvieux. Marseille, Perpignan, vent N-O, frais, ciel couvert, mer houleuse sur les côtes de Provence. |          |           |         |

## SPECTACLES DU 21 DÉCEMBRE

GRAND-THÉÂTRE

LES CENT VIERGES, opéra-bouffe en 3 actes.

LE DÉSPOTISME DE SÉNÉCAL, ballet.

LA GRAYETTE BLANCHE, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 heures 1/4.

THÉÂTRE DU GYMNASIUM, QUAI SAINT-AOINTE

TOUT LYON LA TERRA ET LA BANLIEUE AUSSI, grande revue fantastique en 3 actes, 1 prologue et 10 tableaux.

LE MUSÉE D'ANATOLE, vaudeville en 1 acte.

On commencera à 7 heures 1/2.

## COMPTOIR-ÉCOLE DE LYON

Cours supérieurs de commerce et de finance

Cours spéciaux pour les examens au volontariat d'un an.

dirigés par M. CLAUDIUS VOLAND,

expert en comptabilité, membre de plusieurs sociétés savantes.

Créés pour compléter, par un enseignement spécial et pratique, l'instruction première des jeunes gens qui se destinent aux carrières commerciales, industrielles et financières.

Ces cours ont lieu dans la journée et comprennent l'Agriculture, la Comptabilité, les Études financières, la Correspondance commerciale, les Langues modernes et la Législation usuelle. Les mêmes cours ont lieu le soir, de 8 à 10 heures.

90, rue Mercière, 90. 4716

## CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M.

Auguste JOURNEY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

2889

## Grand succès

LA PERLE DES ENCRE

ADMINISTRATIVE — COMMUNICATIVE

Se trouve chez tous les papetiers.

## ÉTRENNES 1873

LYON, RUE DE LYON, 49

Marseille, rue Noailles, 3

Grandes et riches Nouveautés en

maroquineries de Paris et d'Autriche: Cristaux

montés, Bronzes d'art, Tabletterie, Ivoire,

Écaillé.

Fabrique de Pipes écume.

IMPRIMERIE H. STORCK,

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

32, rue de Lyon, 32 2855

ON CHERCHE une commandite de

5 à 10 mille francs

pour une industrie en pleine activité. Ecrire

poste restante aux initiales M. L. F. 4735

## DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32 2855

## ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me V. CHAPUIS, avoué à Lyon, place de Lyon, n. 44.

Suivant acte sous seing privé, en date du treize novembre mil huit cent soixante-douze, enregistré à Lyon le quatorze décembre mil huit cent soixante-douze, f. 124, r. c. 9 et suivantes, par le receveur Cuny, qui a perçu les droits, passé

Entre Monsieur Salomon Gombrich, commis-négociant, demeurant à Lyon, cours Lafayette, 73, D'une part,

Et Monsieur Gabriel Guillaume, commis-négociant, demeurant à Lyon, place des Célestins, 2, D'autre part,

Et Madame Louise Goldschmidt, veuve de Monsieur Auguste Wachenheimer, rentière, demeurant à Lyon, place Bellecour, n. 37, Encore d'autre part,

Monsieur Benoit Levy, négociant, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, 30,

Il a été formé une société en nom collectif à l'égard de messieurs Salomon Gombrich et Gabriel Guillaume, et en commandite à l'égard de Madame Louise Goldschmidt, pour l'exploitation de la maison de commerce connue sous la dénomination de: La confiserie est l'âme du commerce, sise à Lyon, 24, rue de Lyon, et occupant principalement du commerce des jouets, bibeloterie, articles de Paris, tapis, lingerie, bonneterie, ganterie et autres articles.

La durée de la société sera de neuf ans six mois et vingt-cinq jours, à commencer le premier décembre mil huit cent soixante-douze pour finir le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-deux.

Le siège social est à Lyon, rue de Lyon, 24, et la raison sociale Gombrich, Guillaume et Cie.

Le capital social est fixé à la somme de soixante mille francs, fournis comme suit par les apports des commanditaires:

Messieurs Salomon Gombrich et Gabriel Guillaume apportent leur travail, leur connaissance et leur activité commerciale;

Quant à la commandite, elle s'élèvera à la somme de soixante mille francs, dont trente mille francs fournis par Madame Louise Goldschmidt, savoir: A. quinze mille francs en fonds de commerce, installation, agencement et droit au bail des lieux où s'exploite la maison de commerce; B. et quinze mille francs en marchandises faisant l'objet de la société;

Et les trente derniers mille francs de la commandite, en espèces, fournis par Monsieur Benoit Levy. Les marchandises à fournir par Monsieur Benoit Wachenheimer seront acceptées par tous les associés et d'après inventaire dressé par tous les associés à la fin de l'année;

Les commandites ci-dessus énoncées ont été fournies par les commanditaires;

La gérance et la signature sociale appartiendront à chacun de messieurs Gombrich et Guillaume, qui ne pourront néanmoins faire usage de la signature sociale que pour les affaires de la société, à peine de nullité de tous engagements qui ne concernent pas exclusivement la société, même à l'égard de tiers.

En cas de décès de l'un ou de l'autre des associés-gérants, la société continuera de plein droit avec le survivant comme seul gérant. Si cependant les décès des commanditaires, après le décès d'un des gérants, trouvaient que la maison ne puisse être gérée convenablement par un seul gérant, ils auront le droit, d'accord avec le gérant survivant, de lui adjoindre un second gérant aux mêmes droits et mêmes charges du précédent.

En cas de décès des deux gérants, les commanditaires seront seuls liquidateurs avec tous les pouvoirs nécessaires.

Deux doubles de l'acte de société ont été déposés, l'un au greffe de la justice de paix du deuxième canton, et l'autre au greffe du tribunal de commerce de Lyon, le seize décembre courant.

Pour extrait:

Signé, V. CHAPUIS.

4752

Etude de Me COTTE, huissier, 50, rue de Lyon.

## VENTE JUDICIAIRE

Le lundi vingt-trois décembre courant, à onze heures du matin, il sera procédé sur la place du Pont-de-la-Guillottière, à la vente de divers objets saisis tels que: banque, moulin à café, balances, bonbonnes, mesures en métal, garde-robe et marchandises en épicerie. 4759

Etude de Me SARRA-GALLET, huissier à Lyon, rue Constantine, 12.

## VENTE FORCÉE

Le lundi vingt-trois décembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place Morand, à Lyon, d'objets saisis, comprenant: buffet de salle, fauteuils, tables, chaises, commode, glaces, etc., etc. 4760

## AGENCE MATRIMONIALE

SEPTIÈME ANNÉE

Riches partis dans toutes les positions

S'adresser, ou écrire, au directeur de l'Agence à Lyon, visible tous les jours, de midi à 4 heures.

1, rue de la République, à droite.

Discret absolu. 4280

## POMMADE AU GOUDRON

infaillible contre les pellicules, les

rougeurs, les démangeaisons de la

peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée

par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr. — Se

trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

## AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et

pratique. S'adresser au bureau du journal

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6

Brochage de livres, cartonnage.

Rogures fines à vendre.

4753

## AVIS

Adelphine Martin ou madame

Remy, qui, en 1868, habitait à

Paris, rue Biscornet, 5, dont le

mar, Italien, a la barbe rouge, et

dont la mère est à Grenoble, est

priée de donner son adresse à un

mécanicien du quai de Grenoble.

4711

## A Vendre

Belle Jument âgée de cinq

ans, pour la selle et la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

4667

M<sup>me</sup> CHRÉTIE

de la Faculté de médecine de

Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale.

A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

M<sup>me</sup> Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

9, rue de Bourbon, au 1<sup>er</sup> étage.

4761

## MAISON TERRASSE

BUARD, successeur

rue de la Barre, 3, à Lyon

ÉTRENNES DU JOUR DE L'AN

Chocolats de tous genres. Confection. Bonbons fins. Pâtes, etc. Riche collection de Bonbonnières. Cartons de luxe. Cassettes, etc., etc. pour cadeaux du Jour de l'an.

M. TERRASSE n'ayant cédé son magasin pour s'occuper exclusivement des affaires en gros et de l'exportation, tous ses efforts et ses soins tendront toujours à justifier la réputation qu'il s'est acquise cette maison par la supériorité de ses produits, et à satisfaire sa nombreuse clientèle par des marchandises de premier choix, et des prix les plus limités. — Dragées fines pour baptêmes et mariages, etc., etc. 4747

## MAISON GAUTHIER

2, rue de Lyon, 2

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

EXPOSITION GÉNÉRALE

## BOURSE DE PARIS — Jeudi 19 Décem. (de midi 1/2 à 3 h.)

| RENTES ET ACTIONS          | Précéd. clôture | Dernier cours | OBLIGATIONS                             | Précéd. clôture | Dernier cours |
|----------------------------|-----------------|---------------|-----------------------------------------|-----------------|---------------|
| 0/0.....                   | 53 35           | 53 43         | Tresor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.  | 430             | 426 25        |
| 1/2.....                   | 53 35           | 53 43         | St. 225 fr. j. 1 <sup>er</sup> jan.     | 209             | 206 25        |
| 3/4.....                   | 53 35           | 53 43         | Ville de Paris 1855-60, 500, sept.      | 380             | 380           |
| 5/4.....                   | 53 35           | 53 43         | V. de Paris 1855-60, 500, 355, j. août. | 430             | 435           |
| 0/0 Emp. 1872, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | V. de Paris 1869 r. 400 j. jan.         | 276 25          | 277 50        |
| 0/0 Emp. 1873, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | V. de Paris 1871 3/4 r. 400 j. jan.     | 249             | 248 25        |
| 0/0 Emp. 1874, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.      | 79 50           | 79 50         |
| 0/0 Emp. 1875, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Ville de Lille 1860 — avril.            | 80              | 80 50         |
| 0/0 Emp. 1876, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. id. 1868 — jan.                     | 84              | 84            |
| 0/0 Emp. 1877, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Ville de Roubaix — jan.                 | 36              | 36            |
| 0/0 Emp. 1878, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. mars.  | 274 50          | 274 50        |
| 0/0 Emp. 1879, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | V. de Bruxelles 1868, id. jan.          | 445             | 441 25        |
| 0/0 Emp. 1880, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Foncières 4 0/0 — j. novem.             | 445             | 441 25        |
| 0/0 Emp. 1881, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. id. 10 — id.                        | 86 75           | 85            |
| 0/0 Emp. 1882, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. id. 1868 — id.                      | 432 50          | 427 50        |
| 0/0 Emp. 1883, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. id. 3 0/0 — id.                     | 408 75          | 408 75        |
| 0/0 Emp. 1884, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. id. 10 — id.                        | 78              | 78            |
| 0/0 Emp. 1885, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Communales — mai                        | 332             | 332           |
| 0/0 Emp. 1886, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. id. 10 — id.                        | 65 25           | 68            |
| 0/0 Emp. 1887, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.       | 103             | 103           |
| 0/0 Emp. 1888, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. id. 5 0/0 — juin.                   | 409             | 400           |
| 0/0 Emp. 1889, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Foncière coloniale 5 0/0 r. 500 fr.     | 450             | 450           |
| 0/0 Emp. 1890, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. id. 6 0/0 r. 600 fr.                | 332 50          | 332 50        |
| 0/0 Emp. 1891, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Orléans 1843, 4 0/0, janvier.           | 1000            | 1000          |
| 0/0 Emp. 1892, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Rouen 47-49, 5 0/0, jan.                | 925             | 925           |
| 0/0 Emp. 1893, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Havre 1854, 5 0/0, septem.              | 969             | 970           |
| 0/0 Emp. 1894, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Lyon 1852-54, 5 0/0, octobre            | 940             | 940           |
| 0/0 Emp. 1895, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Ouest 1852-54, 5 0/0, janvier           | 431 25          | 425           |
| 0/0 Emp. 1896, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Est 5 0/0, g. p. l'Etat. oct.           | 460             | 460           |
| 0/0 Emp. 1897, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat. oct.          | 465             | 465           |
| 0/0 Emp. 1898, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Médit. 5 0/0, g. p. l'Etat. oct.        | 274 50          | 274 50        |
| 0/0 Emp. 1899, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Bourbonnais — janvier                   | 274 50          | 274 50        |
| 0/0 Emp. 1900, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Médit. 1852-55, gar. id.                | 288 50          | 287 50        |
| 0/0 Emp. 1901, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Nord — id.                              | 277 50          | 277 50        |
| 0/0 Emp. 1902, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Victor-Emman. gar. id.                  | 262             | 262 50        |
| 0/0 Emp. 1903, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Grand-Central — anvier.                 | 275             | 277 50        |
| 0/0 Emp. 1904, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Genève 1855 — id.                       | 270             | 272 50        |
| 0/0 Emp. 1905, 11 f. 50 p. | 53 35           | 53 43         | Id. 1857 — id.                          | 268 75          | 270</         |